



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/21/1/Add.1
23 mai 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Vingt-et-unième réunion

Montréal, Canada, 11-14 décembre 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. La vingt-et-unième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), créé en vertu de l'article 25 de la Convention, se tiendra au Palais des Congrès, à Montréal (Canada), du 11 au 14 décembre 2017. L'inscription des participants commencera le dimanche 10 décembre 2017 à 10 heures.

2. Le présent ordre du jour provisoire annoté a été établi pour faciliter la préparation de la réunion par les Parties et les observateurs. Des allocutions seront prononcées par la présidente du SBSTTA et la Secrétaire exécutive.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. La réunion sera ouverte le 11 décembre 2017 à 10 heures.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

Élection du Bureau

4. Conformément au paragraphe 3 de l'article 26 de son règlement intérieur, la Conférence des Parties, à sa treizième réunion tenue à Cancún, au Mexique, en décembre 2016, a élu Mme Teresa Mundita S. Lim (Philippines) présidente de l'Organe subsidiaire pour un mandat allant jusqu'à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

5. Suite aux élections tenues aux dix-neuvième et vingtième réunions de l'Organe subsidiaire, outre sa présidente, le Bureau de la vingt-et-unième réunion du SBSTTA sera constitué des membres suivants : Mme Eugenia Arguedas Montezuma (Costa Rica), Mme Lourdes Coya de la Fuente (Cuba), M. Hendrik Segers (Belgique), M. Norbert Bärlocher (Suisse), Mme Prudence Tangham Galega (Cameroun), M. Samuel Dieme (Sénégal), M. Yousef S. Al-Hafedh (Arabie saoudite), M. Aleksandar Mijović (Monténégro) et M. Sergiy I. Gubar (Ukraine).

* CBD/SBSTTA/21/1.

6. Afin d'échelonner les mandats au sein du Bureau, le SBSTTA élira cinq nouveaux membres du Bureau pour un mandat commençant à la fin de la vingt-et-unième réunion et se terminant à la fin de la vingt-troisième réunion. Ces nouveaux membres remplaceront les membres sortants de la Suisse, de Cuba, du Cameroun, du Monténégro et de Samoa.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. Le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-et-unième réunion de l'Organe subsidiaire a été établi par la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau.¹

8. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner l'ordre du jour provisoire de sa vingt-et-unième réunion (CBD/SBSTTA/21/1) en vue de son adoption, et à se mettre d'accord sur la proposition d'organisation des travaux (CBD/SBSTTA/21/1/Add.1, annexe I). La vingt-et-unième réunion de l'Organe subsidiaire aura lieu parallèlement à la dixième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes, comme il est indiqué dans l'organisation des travaux.

9. Conformément au budget adopté par la Conférence des Parties,² il est proposé d'examiner tous les points inscrits à l'ordre du jour en séance plénière (voir annexe I). Certains points spécifiques de l'ordre du jour pourraient être présentés par le biais d'un exposé liminaire ou par un groupe d'experts, conformément aux décisions de la Conférence des Parties et compte tenu de l'expérience acquise aux dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième réunions du SBSTTA.³

10. Une liste des documents d'avant-session est présentée à l'annexe II. Ces documents, y compris ceux qui contiennent des évaluations scientifiques, feront l'objet d'un examen critique par les pairs, selon qu'il conviendra.

POINT 3. SCÉNARIOS DE LA VISION 2050 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LIENS ENTRE LES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

11. Conformément au programme de travail pluriannuel adopté par la Conférence des Parties dans sa décision XII/31, la Conférence des Parties examinera, à sa quatorzième réunion, « les orientations stratégiques à long terme de la Vision pour la diversité biologique à l'horizon 2050 « Vivre en harmonie avec la nature », à savoir, « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ». ⁴ L'Organe subsidiaire pourrait aider la Conférence des Parties à préparer ce point, qui devrait contribuer à l'élaboration du suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les moyens de mise en œuvre, y compris la mobilisation de ressources, qui sera examiné par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion en 2020. ⁵

¹ A sa douzième réunion, la Conférence des Parties a créé l'Organe subsidiaire chargé de l'application et a précisé que l'Organe subsidiaire chargé de l'application et l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devraient remplir leurs fonctions respectives en tenant compte de leur rôle et fonctions, en vue d'assurer une complémentarité de leurs travaux et d'éviter les doubles emplois (voir l'annexe à la décision XII/26). Ceci sera pleinement pris en compte dans la préparation des différents points de l'ordre du jour.

² Voir décision XIII/32.

³ Des plans détaillés seront élaborés en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et seront transmis aux Parties bien avant la réunion, ainsi que les noms des intervenants et le champ d'application des exposés.

⁴ Adoptée dans la décision X/2 dans le cadre du Plan stratégique pour la diversité biologique, la Vision 2050 est de « Vivre en harmonie avec la nature », à savoir, « d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ».

⁵ Voir le document UNEP/CBD/COP/12/26.

12. Au paragraphe 35 de la décision XIII/1, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer une autre évaluation, y compris une analyse des lacunes, sur les liens existant entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité biologique et les Objectifs de développement durable, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

13. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note de la Secrétaire exécutive préparée en collaboration avec plusieurs partenaires contenant des scénarios et d'autres informations scientifiques et techniques relatives à la biodiversité, y compris celles qui ont été tirées des travaux effectués pour la troisième et la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (CBD/SBSTTA/21/2), complétée par une évaluation des liens entre les éléments du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les cibles des Objectifs de développement durable, en s'appuyant sur les informations disponibles d'analyses précédentes (CBD/SBSTTA/21/2/Add.1).

14. L'Organe subsidiaire est invité à examiner ces documents et à fournir des conclusions et des recommandations aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatorzième réunion, selon qu'il convient.

POINT 4. GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE : ORIENTATIONS POUR LA RÉALISATION D'UN SECTEUR DE LA VIANDE DE BROUSSE PLUS DURABLE

15. Reconnaissant qu'un travail considérable a été effectué au titre de la Convention sur les moyens d'améliorer la viabilité de la gestion des espèces sauvages, dont le prélèvement de la viande de brousse, la Conférence des Parties a constaté, dans la décision XIII/8, que la question de l'utilisation durable des espèces sauvages recoupe d'autres secteurs, et qu'une approche plus stratégique et plus large est nécessaire pour traiter ces questions, et invité les Parties à utiliser la feuille de route présentée au 14^e Congrès forestier mondial à Durban (Afrique du Sud), en septembre 2015 dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

16. La Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, de développer des orientations techniques pour une meilleure gouvernance en vue d'un secteur de la viande de brousse plus durable, et d'entreprendre, dans la limite des ressources disponibles, des activités additionnelles pour renforcer les capacités institutionnelles en matière de conservation de la faune sauvage et d'application de la loi.

17. Au titre de ce point, l'Organe subsidiaire sera saisi d'une note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBSTTA/21/3) contenant un rapport d'activité sur ces questions ainsi que des orientations techniques pour une meilleure gouvernance en vue d'un secteur de la viande de brousse plus durable. Celles-ci seront élaborées en tenant compte du plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la Convention.

18. L'Organe subsidiaire examinera ces informations et formulera des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion.

POINT 5. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET SANTÉ HUMAINE

19. La Conférence des Parties a examiné les liens entre la diversité biologique et la santé humaine à ses douzième et treizième réunions (décisions XII/21 et XIII/6, respectivement). Dans ce contexte, la décision XIII/6 donne aux Parties et aux autres acteurs des orientations fondées sur la publication conjointe de l'Organisation mondiale de la santé et du Secrétariat intitulée : *Connecting Global Priorities: Biodiversity and Human Health, a State of Knowledge Review* (anglais seulement).

20. Au paragraphe 10 de la décision XIII/6, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations concernées par l'intermédiaire du groupe de liaison interagences sur la diversité biologique et la santé humaine convoqué conjointement par le Secrétariat et l'Organisation mondiale de la santé pour promouvoir et faciliter l'application de la décision XIII/6, y compris par la diffusion à grande échelle du *State of Knowledge*

Review dans les six langues officielles des Nations Unies, l'élaboration de pochettes de documentation et de guides de bonne pratique, l'appui au renforcement des capacités et l'exécution des tâches décrites au paragraphe 9 de la décision XII/21. Dans la même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer des orientations à l'appui de l'examen de la biodiversité et la gestion des écosystèmes dans l'application du principe « Un monde, une santé », et de présenter un rapport à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

21. Au titre de ce point, l'Organe subsidiaire sera saisi d'une note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBSTTA/21/4) contenant un rapport d'activité sur ces questions ainsi que des orientations techniques à l'appui de l'examen de la biodiversité et la gestion des écosystèmes dans l'application du principe « Un monde, une santé ». Le rapport intégral de la première réunion du groupe de liaison interagences sur la biodiversité et la santé sera mis à disposition sous forme de document d'information.

22. Les conclusions et les recommandations de l'Organe subsidiaire sur cette question pourraient aussi contribuer l'examen de l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs, y compris le secteur de la santé, par la Conférence des Parties.

23. L'Organe subsidiaire examinera les informations et formulera des avis et des recommandations à l'intention de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

POINT 6. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DE L'EXPLOITATION MINIÈRE, DES INFRASTRUCTURES, DE L'INDUSTRIE DE LA FABRICATION ET DE LA TRANSFORMATION, ET DE LA SANTÉ : CONSIDÉRATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET UTILISATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE LA CONVENTION

24. A sa treizième réunion, la Conférence des Parties a adopté une décision globale sur l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs et entre eux (décision XIII/3). En outre, la réunion de haut niveau tenue à Cancún, au Mexique, en 2016, a adopté la Déclaration de Cancún (UNEP/CBD/COP/13/24). Dans la décision, qui fournit des orientations aux Parties sur un certain nombre de questions, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre la collaboration avec un certain nombre de partenaires. À cette réunion, la Conférence des Parties s'est concentrée sur les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et du tourisme, et a décidé qu'elle examinerait à sa quatorzième réunion, l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs suivants: l'énergie et l'exploitation minière; les infrastructures; l'industrie de la fabrication et de la transformation; et la santé. Le SBSTTA et l'Organe subsidiaire chargé de l'application pourraient contribuer à l'examen de ces questions par la Conférence des Parties.

25. Dans la même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de présenter à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques des options les moyens d'optimiser l'utilisation des programmes de travail existants pour renforcer l'application de la Convention à la lumière des besoins d'intégration et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (décision XIII/3, par. 107).

26. Au titre de ce point, l'organe subsidiaire sera saisi d'une note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBSTTA/21/5) identifiant les questions scientifiques et techniques clés relatives à l'intégration de la biodiversité dans ces secteurs et relevant les éléments pertinents des programmes de travail existants.

27. L'Organe subsidiaire examinera ces informations et formulera des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties et, le cas échéant, de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

POINT 7. CINQUIÈME ÉDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

28. À sa treizième réunion, la Conférence des Parties a décidé de lancer les travaux de préparation d'une cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, et a décrit son objet, son

contenu et les contributions (décision XIII/29, par. 1). Elle a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer un programme de travail et une proposition de budget pour la préparation de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, ainsi qu'une stratégie de communication commune (par. 3), et a lui a demandé en outre d'élaborer, dans les limites des ressources financières disponibles, une deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique : Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* (par. 2).

29. L'Organe subsidiaire sera saisi d'un programme de travail et d'une proposition de budget pour la préparation, en collaboration avec divers partenaires, de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (CBD/SBSTTA/21/6). Ce document comprendra le résumé d'une stratégie de communication élaborée conjointement avec les secrétariats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et les conventions relatives à la biodiversité. La stratégie de communication commune intégrale sera mise à disposition sous forme de document d'information. Un autre document d'information sera diffusé pour rendre compte de l'état d'avancement de l'élaboration de la deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique*.

30. L'Organe subsidiaire se penchera sur le projet de programme de travail, la proposition de budget et le projet de stratégie de communication en vue de leur examen par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion.

POINT 8. OUTILS D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2011-2020

31. Comme le spécifie l'article 25 de la Convention, l'une des fonctions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est de « réaliser des évaluations scientifiques et techniques sur les effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de [la] Convention ».

32. Aux paragraphes 29 et 30 de la décision XIII/1, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à évaluer l'efficacité des mesures prises afin de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et a prié le Secrétaire exécutif de consolider et d'analyser ces informations et de les mettre à disposition pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et par l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

33. L'Organe subsidiaire sera saisi d'un document sur les méthodes appliquées dans les évaluations de l'efficacité des mesures ou instruments de politique générale, y compris les expériences et les enseignements tirés de leur application (CBD/SBSTTA/21/7).

34. L'Organe subsidiaire examinera ces informations, notamment dans le contexte de leur utilisation potentielle dans l'achèvement des sixièmes rapports nationaux à la Convention, et formulera des recommandations à l'intention de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la Conférence des Parties, selon qu'il conviendra.

POINT 9. QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES

35. Comme le prévoit le mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire (décision VIII/10, annexe III), l'une des fonctions de l'Organe subsidiaire est « d'identifier les questions nouvelles et naissantes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. ».

36. Conformément à la procédure établie dans la décision IX/29, le Secrétaire exécutif a invité les Parties, dans une notification,⁶ à présenter des propositions de questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et au partage juste et équitable des

⁶ Notification 2015-017 (numéro de réf.: SCBD/SAM/DC/RH/84326), février 2014.

avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter examiner les propositions dans le contexte de ce point et, le cas échéant, recommander d'inscrire à l'ordre du jour de l'une de ses futures réunions les questions nouvelles et émergentes qui répondent aux critères énoncés dans la décision IX/29.

37. Au titre de ce point, l'Organe subsidiaire sera saisi d'une note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBSTTA/21/8) contenant des informations pertinentes.

38. L'Organe subsidiaire examinera ces informations et formulera des recommandations à l'intention de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

POINT 10. QUESTIONS DIVERSES

39. Au titre de ce point, les participants seront invités à soulever toute autre question présentant un intérêt pour la réunion.

POINT 11. ADOPTION DU RAPPORT

40. Au titre de ce point, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examinera et adoptera son rapport. Conformément à la pratique établie, l'Organe subsidiaire est invité à autoriser le Rapporteur à compléter le rapport final après la réunion, en s'appuyant sur les orientations du président et avec l'aide du Secrétariat.

POINT 12. CLÔTURE DE LA RÉUNION

41. Il est prévu que la vingt-et-unième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques soit close le jeudi 14 décembre 2017 à 18 heures.

Annexe I

PROPOSITION D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA VINGT-ET-UNIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

	10 h – 13 h	15 h – 18 h
Lundi 11 décembre 2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la réunion 2. Questions d'organisation 3. Scénarios de la Vision 2050 pour la diversité biologique et liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable 8. Outils d'évaluation de l'efficacité des instruments de politique générale pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Gestion durable de la faune sauvage : orientations pour la réalisation d'un secteur de la viande de brousse plus durable 5. Diversité biologique et santé humaine 6. Intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, de la fabrication et de la transformation, et de la santé : considérations scientifiques et techniques et utilisation des programmes de travail de la Convention
Mardi 12 décembre 2017	<ol style="list-style-type: none"> 7. Cinquième édition des <i>Perspectives mondiales de la diversité biologique</i> 9. Questions nouvelles et émergentes 	<i>Examen des documents de séance</i>
Mercredi 13 décembre 2017	Aucune séance du SBSTTA (séance du WG8J-10)	<i>Examen des documents de séance</i> 10. Questions diverses
Jeudi 14 décembre 2017	Aucune séance du SBSTTA (séance du WG8J-10)	11. Adoption du rapport 12. Clôture de la réunion

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
CBD/SBSTTA/21/1	Ordre du jour provisoire	2
CBD/SBSTTA/21/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	2
CBD/SBSTTA/21/2	Scénarios de la Vision 2050 pour la diversité biologique	3
CBD/SBSTTA/21/2/Add.1	Liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable	3
CBD/SBSTTA/21/3	Gestion durable de la faune sauvage: orientations pour la réalisation d'un secteur de la viande de brousse plus durable	4
CBD/SBSTTA/21/4	Diversité biologique et santé humaine	5
CBD/SBSTTA/21/5	Intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, des infrastructures, de la fabrication et de la transformation, et de la santé : considérations scientifiques et techniques et utilisation des programmes de travail de la Convention	6
CBD/SBSTTA/21/6	Cinquième édition des <i>Perspectives mondiales de la diversité biologique</i>	7
CBD/SBSTTA/21/7	Outils d'évaluation de l'efficacité des instruments de politique générale pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	8
CBD/SBSTTA/21/8	Questions nouvelles et émergentes	9
